

M

onter les projets. Un travail par étapes

- ETAPE 1** **ETABLIR LA LISTE DES RUES OU DES QUARTIERS QUI NÉCESSITENT DES MESURES**
On s'appuiera sur la réalité d'aujourd'hui, en ayant en mémoire la vision communale pour favoriser le transfert modal et la mobilité douce sur son territoire et en cherchant à croiser cet objectif du court terme avec son ambition pour le futur.
- ETAPE 2** **RÉDIGER UNE FICHE ACTION POUR CHAQUE RUE OU ENSEMBLE DE RUES CONCERNEE(S) PAR UNE OU PLUSIEURS MESURES**
Chaque mesure va nécessiter de définir comment elle sera matérialisée sur place pour assurer la sécurité de chaque usager.
- ETAPE 3** **DISCUTER - ANALYSER - LES PROPOSITIONS AVEC LES DIFFERENTES PARTIES PRENANTES**
Il est nécessaire de rassembler et d'entendre les remarques, suggestions, propositions de chaque partie prenante avant de finaliser les projets.
- ETAPE 4** **APPROBATION PAR LE COLLEGE OU LE BOURGMESTRE – voir fiche DECISIONS ADMINISTRATIVES**
Si la portée de la mesure est générale, elle nécessitera de prendre une ordonnance de circulation temporaire par le collège des bourgmestre et échevins. Si elle est de portée ponctuelle, le bourgmestre prendra un arrêté.
- ETAPE 5** **PREPARER LES DISPOSITIFS DE MISE EN ŒUVRE**
Le matériel (signalisation routière, autres panneaux explicatifs, plots, barrières, peintures, mobilier...) sera listé, commandé, fabriqué.
- ETAPE 6** **INSTALLER LES PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIÈRE, DE MARQUAGE ET AUTRES EQUIPEMENTS**
Tout doit être prêt et installé pour le jour J !
- ETAPE 7** **COMMUNIQUER VERS LA PRESSE ET LA POPULATION**
C'est le moment d'annoncer via la presse et d'autres médias les changements apportés pour un autre partage de l'espace public.
- ETAPE 8** **ÉVALUER LES MESURES**
Il s'agira d'observer attentivement comment les mesures prises sont comprises par les usagers, si elles sont adéquates et rencontrent les besoins de distanciation physique.
- ETAPE 9** **AJUSTER - RECTIFIER**
Au besoin, des modifications seront apportées.